

**Arrêté du 9 décembre 2010 portant cessation de fonctions (régisseurs d'avances et de recettes)
au TI de Roanne
NOR : JUSB1032882A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Madame GOJON Monique, épouse PUILLET, adjointe administrative principale de première classe, en sa qualité de régisseuse suppléante du tribunal d'instance de Roanne.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Lyon en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 9 décembre 2010

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Par délégation, la chef du département de la gestion administrative et prévisionnelle des personnels de greffe

Françoise LESTRADE